

Réf : DCM/2022-28/7.1/14-04

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	28

Date de la convocation : 07-04-2022

Notifiée aux élus le : 07-04-2022

Date de l'affichage : 07-04-2022

SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt et un,
Le QUATORZE AVRIL À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

OBJET :

**PARKINGS – BUDGET ANNEXE
PRIMITIF 2022**

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christine DUCHANGE à Andrée DAMOUR, Alain BAILLIEU à Gilles TRAUJLET, Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU à Christian GROUL, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS.

ABSENT NON-REPRÉSENTÉ : Stéphane PIGNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphanie PIERRON

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Il est rappelé au Conseil Municipal que :

- L'article L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, au Conseil Municipal, en décide ainsi par article »
- L'instruction budgétaire et comptable M4 (budget assujetti à TVA) précise que le « Conseil Municipal a la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement ».

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter pour le budget Parkings, le Budget Primitif 2022 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par opération au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le Budget Primitif 2022 Parkings qui peut se résumer comme suit :
 - **Total des dépenses de fonctionnement cumulées : 1 880 650.00 €**
 - 011 – Charges à caractère général **474 553.00 €**
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés **851 150.00 €**
 - 66 – Charges financières **22 413.00 €**
 - 67 – Charges exceptionnelles **363 823.00 €**
 - 042 – Opération ordre transfert entre sections **168 711.00 €**

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses de fonctionnement

o **Total des recettes de fonctionnement Cumulées : 1 880**

- | | |
|--|----------------|
| o 75 – Autres produits de gestion courantes | 1 443 375.00 € |
| o 042 - Opération ordre transfert entre sections | 90 019.00 € |
| o 002 – résultat reporté ou anticipé | 347 256.00 € |

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes de fonctionnement

o **Total des dépenses d'investissement cumulées : 717 655.00 €**

- | | |
|---|--------------|
| o 20 – Immobilisations incorporelles | 188 750.00 € |
| o 21 – Immobilisations corporelles | 250 650.00 € |
| o 16 – Emprunts et dettes assimilées | 130 922.00 € |
| o 020 – Dépenses imprévues | 19 998.00 € |
| o 040 – Opération d'ordre transferts entre sections | 90 019.00 € |
| o Reste à réaliser N-1 Opération 14 | 37 316.00 € |

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses d'investissement

o **Total des recettes d'investissement cumulées : 717 655.00 €**

- | | |
|--|--------------|
| o 1068 – Autres réserves | 481 315.00 € |
| o 040 - Opération ordre transfert entre sections | 168 711.00 € |
| o 001 – Solde d'exécution positif reporté | 67 629.00 € |

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes d'investissement

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- Approuve le budget Annexe Parkings.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 27 avril 2022

Le Président de séance,
Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2022-28	PARKINGS – BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2022	Pour :	26	Majorité municipale, C. BONATO, M. POUGENC, J. RAMS
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	2	O. BERTRAND C. VANDERBISTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication